

Charte Nationale

- 1- Ouvrir le service civique à tous les jeunes : la motivation et le partage d'un projet commun, seuls critères de recrutement.**
- 2- Veiller à ce que le volontariat ne fragilise ni l'emploi ni le bénévolat : en définissant clairement la mission et la place du volontaire dans l'association.**
- 3- Lutter contre la précarité des jeunes : en aidant ceux qui le souhaitent à construire un parcours professionnel au sein de la Ligue de l'enseignement.**
- 4- Donner aux jeunes les moyens d'être acteurs de leur mission : un vrai projet en autonomie, défini avec le volontaire.**
- 5- Accompagner les volontaires : chaque jeune a un tuteur formé selon une démarche commune à la Ligue de l'enseignement.**
- 6- Faire participer pleinement les volontaires à la vie du mouvement et leur donner envie de s'investir dans nos associations après le service civique.**